Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%**	☐ Il **a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, même s'il n'avait pas d'objectif d'investissement durable, il contenait _____ **%** d'investissements durables
dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de ta taxinomie de l'UE
	ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : _____%**	☒ Il a promu des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment ne vise pas à atteindre des objectifs ou résultats environnementaux ou sociaux spécifiques. Il n'a pas d'objectif environnemental ou social, mais vise à promouvoir des pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance en intégrant dans son processus d'investissement des considérations liées au risque en matière de durabilité, dans le but ultime de contribuer à réduire les incidences environnementales négatives et autres externalités associées à l'économie mondiale.

En appliquant des normes et seuils d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance minimaux, en fonction des facteurs de durabilité, le Gérant pense pouvoir aider les sociétés et les émetteurs à adopter des pratiques commerciales plus durables qui finiront par engendrer des changements environnementaux et sociaux positifs. Il est toutefois, pour l'instant, impossible de déterminer si ces normes et seuils minimaux donneront lieu à des changements tangibles. Il est indéniable que la plupart des indicateurs de changements environnementaux négatifs s'amplifient et que l'économie mondiale est très loin de résoudre/réparer les dommages actuellement causés à l'environnement. Pour cette raison, le Gérant estime qu'il sera toujours nécessaire d'adopter et d'intégrer des politiques décisives en matière de filtrage, d'exclusions, de restrictions et d'engagement dans le cadre des processus d'investissement du Compartiment.

- ***Quelle était la performance des indicateurs de durabilité ?***

Aucun indicateur de durabilité spécifique n'a été identifié dans les informations précontractuelles publiées en vertu du SFDR pour le Compartiment sur la période couverte par le présent rapport. Néanmoins, le Gérant estime que les points de données suivants sont des indicateurs importants pour évaluer le profil environnemental et social global du Compartiment.

Filtrage et notation ESG
Le Gérant utilise la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier pour noter toutes les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit, à l'aide d'une échelle allant de A+ à D (A+ étant la meilleure note).

Le tableau ci-dessous montre la note attribuée au portefeuille de sociétés du Compartiment à l'aide de la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier, au 30 septembre 2022 :

Note de matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier	Compartiment	Comparaison indice de performance*
Note de matérialité ESG	B+	A-

Le tableau ci-dessous montre la ventilation (en %) du portefeuille de sociétés du Compartiment dans chacune des principales tranches de notation de la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier, au 30 septembre 2022 :

Note de matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier	Compartiment	Comparaison indice de performance*
Répartition de la matérialité ESG		
A	65%	84%
B	12%	12%
C	4%	2%
D	1%	1%

* Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporates 500MM TR : l'indice utilisé à des fins de comparaison des performances n'est pas conçu comme un indice de référence aux fins de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment. Il s'agit de l'indice indiqué à la section « Objectif et politique d'investissement » du prospectus du Compartiment, qui est utilisé afin de comparaison des performances et/ou de surveillance du risque interne.

PAIs (Principales incidences négatives)
La Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier inclut les données cartographiées selon les thèmes identifiés par les indicateurs des principales incidences négatives sur la durabilité établis par SFDR. Le Gérant estime que les principales incidences négatives suivantes sont les plus pertinentes pour la stratégie du Compartiment.

Les informations ci-dessous concernent les PAIs du portefeuille du Compartiment pour la période couverte par le présent rapport :

PAI	Unité	Valeur
Table I – Émissions de gaz à effet de serre (GES Émissions)		
1 – GES Émissions – (Total GES Émissions, Scope 1,2&3)	tCO2eq	58 383
2 – Empreinte carbone – (Scope 1,2&3)	tCO2e / Mio EUR investi	327
4 – Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% du portefeuille	5.7%
Table I – Questions sociales et de personnel		
10 – Violation de l'UNGC (Pacte Mondial des Nations Unies)	% du portefeuille	3.6%
11 – Manque de suivi de l'UNGC	% du portefeuille	0.6%
14 – Exposition à des armes controversées	% du portefeuille	0.0%
Table II – Émissions		
4 – Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	% du portefeuille	9.8%
Table III – Droits de l'homme		
12 – Incidents liés au travail des enfants	% du portefeuille	0.4%

À noter que la disponibilité et la qualité des données relatives aux principales incidences négatives évoluent rapidement. Les informations susmentionnées découlent de données fournies directement par les sociétés, par des fournisseurs de données tiers et par les modèles ou indicateurs conçus par le Gérant. Les chiffres peuvent changer de manière significative à l'avenir, en raison non seulement de la variation de la composition du portefeuille du Compartiment ou de l'activité économique des sociétés/émetteurs dudit portefeuille, mais aussi de l'évolution de la disponibilité et de la qualité des données, qui devraient fortement s'améliorer au cours des années à venir.

- ***et par rapport aux périodes précédentes ?***

  N/A – Il s'agit de la première période.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable contribuait-il à ces objectifs ?***

  N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

  N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Le Gérant utilise la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. La Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier utilise plus de 150 points de données axés sur la durabilité, notamment, si elles sont disponibles, des données cartographiées selon les thèmes identifiés par les principales incidences négatives.

Le Gérant considère également les principales incidences négatives comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment par rapport à des critères de durabilité pouvant être mesurés objectivement et appliqués de façon uniforme dans toute l'Union européenne. Hormis la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier, les principales incidences négatives sont prises en compte en premier lieu pour comprendre la dynamique de durabilité globale du Compartiment sur une base ex post. La prise en considération des principales incidences négatives les plus pertinentes peut également guider les décisions d'investissement (notamment si elles indiquent qu'un investissement est susceptible de causer un préjudice important). À noter que les principales incidences négatives ne sont pas toutes importantes pour tous les investissements, ou peuvent ne pas toutes être importantes de la même façon, et que la prise en considération des principales incidences négatives n'est qu'un élément parmi d'autres dans l'analyse globale des facteurs de durabilité affectant le Compartiment menée par le Gérant.

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste inclut les investissements représentant la plus grande partie des investissements du produit financier pendant la période de référence, à savoir à fin septembre 2022.

Principaux investments	Secteur	% de l'actif	Pays
MARKIT CDX.NA.IG S38V1 DEFAULT ↔ 1% USD SWAP 2032-06-20	N/A	4.22	N/A
MARKIT ITRAXX EUROPE S37V1 DEFAULT ↔ 1% EUR SWAP 2032-06-20	N/A	3.90	N/A
MARKIT CDX.NA.IG S37V1 DEFAULT ↔ 1% USD SWAP 2031-12-20	N/A	2.94	N/A
EURO-BUND 10YR 6% FUTURES 09/2022	Souverain	2.85	Allemagne
MARKIT ITRAXX EUROPE S36V1 DEFAULT ↔ 1% EUR SWAP 2031-12-20	N/A	2.72	N/A
LO FLLN ANG RECVRY-SH EUR SA	Finance	2.69	Luxembourg
EURO-BUND 10YR 6% FUTURES 06/2022	Souverain	2.40	Allemagne
EURO-BUND 10YR 6% FUTURES 03/2022	Souverain	2.32g	Allemagne
EURO-BUND 10YR 6% FUTURES 12/2021	Souverain	1.58	Allemagne
MARKIT ITRAXX EUROPE S36V1 DEFAULT ↔ 1% EUR SWAP 2026-12-20	N/A	1.49	N/A
US DOLLAR	N/A	1.28	N/A
LO FUND-TNZ GL IG CO-SHEURSA	Finance	1.23	Luxembourg
EURO-SCHATZ 2YR 6% FUTURES 06/2022	Souverain	1.17	Allemagne
EURO-SCHATZ 2YR 6% FUTURES 03/2022	Souverain	1.13	Allemagne
NORSK HYDRO ASA 1.12% EUR 04/2025	Matériaux	1.02	Norvège

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

- ***Quelle était l'allocation d'actifs ?***

Au 30 septembre 2022 :

87% des actifs du Compartiment étaient investis dans des investissements #1 Alignés sur les caractéristiques E/S
13% des actifs du Compartiment étaient investis dans #2 Autres

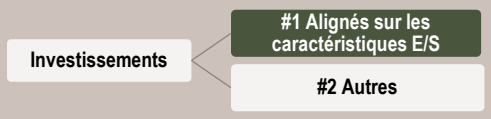

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant actuellement des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, qui sont pertinents pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements étaient-ils réalisés ?***

Au 30 septembre 2022, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants :

Énergie	0.5%
Pétrole et gaz – Forage	-
Pétrole et gaz – Equipement et services	-
Pétrole et gaz – Sociétés intégrées	0.1%
Pétrole et gaz – Exploration et production	-
Pétrole et gaz – Raffinage et marketing	-
Pétrole et gaz – Stockage et transport	0.4%
Charbon et combustibles	-
Matériaux	5.8%
Produits chimiques	2.5%
Matériaux de construction	0.2%
Conteneurs et emballages	1.7%
Métaux et mines	0.7%
Papier et produits forestiers	0.7%
Industrie	8.9%
Biens d'équipement	2.3%
Services commerciaux et professionnels	4.1%
Transports	2.5%
Consommation non essentielle	5.6%
Consommation de base	3.4%
Santé	3.8%
Finance	47.4%
Technologies de l'information	2.6%
Services de communication	5.6%
Services publics	4.5%
Services de distribution d'électricité	3.2%
Services d'approvisionnement en gaz	0.3%
Services multiples aux collectivités	0.9%
Services d'approvisionnement en eau	0.1%
Producteurs indépendants d'énergie et d'électricité renouvelables	-
Immobilier	6.1%

Le Gérant utilise les secteurs identifiés par la classification Global Industry Classification Standard (GICS) dans le tableau ci-dessus. Le tableau identifie les sous-secteurs/industries GICS si le Gérant estime qu'ils offrent des informations plus détaillées sur la dimension environnementale/sociale des investissements du Compartiment.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

- ***Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

- ***Quel était le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2022/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les investissements dans des sociétés auxquelles la méthodologie de matérialité LO a attribué une note faible et que le Gérant inclut dans le portefeuille du Compartiment, entre autres, à des fins de diversification, pour refléter des indices de référence communs ou une exposition au marché large, ou si l'univers d'investissement du Compartiment est déjà restreint. La catégorie « #2 Autres » inclut également les investissements dans des sociétés non couvertes par la méthodologie de matérialité LO, les Liquidités et Moyens proches des liquidités.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Le Gérant a mené des actions d'engagement conformément au cadre d'actionnariat actif de l'entreprise, qui est dicté et influencé par sa vision et son engagement en faveur de la durabilité. À ce jour, les actions d'engagement donnent la priorité aux démarches suivantes : (i) encourager l'alignement des sociétés sur des trajectoires de transition durables, (ii) promouvoir les meilleures pratiques commerciales et (iii) répondre aux controverses graves. Les recherches menées en matière d'engagement identifient les lacunes, le manque d'alignement ou les changements nécessaires puis transforment ces éléments en objectifs d'engagement mesurables permettant au Gérant de suivre les progrès réalisés au fil du temps. Les buts sous-jacents des actions d'engagement du Gérant sont d'améliorer sa compréhension des caractéristiques spécifiques à une société donnée (qui peuvent affecter la note qui lui est attribuée par la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier susmentionnée), d'améliorer les informations déclarées publiquement et de promouvoir le changement dans un large éventail de sujets liés à la durabilité, à la gouvernance d'entreprise et aux considérations sociales.

Le Gérant définit un « engagement » comme la somme de toutes les interactions avec une même société sur un même enjeu central. Ainsi, une société peut faire l'objet de plusieurs actions d'engagement si le Gérant interagit avec elle plusieurs fois sur un même enjeu distinct. Le Gérant définit une « interaction » comme un échange avec une société en un court laps de temps. Une interaction peut prendre la forme d'un e-mail, d'un appel téléphonique, d'un appel vidéo, d'une réunion en personne ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le Gérant collecte des données lors de chaque interaction. Après chaque interaction, le Gérant collecte des données quantitatives et qualitatives grâce à un compte-rendu d'actionnariat actif standardisé. Chaque évaluation de gestion saine inclut jusqu'à 20 champs de données distincts. Un engagement prend fin soit lorsque le Gérant a atteint les objectifs fixés soit si la société visée ne réagit pas.

Les interactions et engagements suivants ont été menés par le Gérant durant la période allant du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022. Ces interactions et engagements découlent de tous les portefeuilles gérés par le Gérant et pas seulement des investissements détenus pour le compte du Compartiment.

Nombre de sociétés avec au moins une interaction pendant la période	171
Nombre d'engagements avec au moins une interaction pendant la période de déclaration	184
Nombre d'interactions pendant la période	264
Nombre de sociétés faisant l'objet d'un engagement actif à la fin de la période	181

	Nombre d'engagements sur cet enjeu	% d'engagements sur cet enjeu
Gouvernance d'entreprise	23	13%
« Net-zéro »/OMP	42	23%
Environnement	1	1%
Informations ESG/TCFD	67	36%
Capital naturel	21	11%
Controverses	13	7%
Pratiques ESG/commerciales	5	3%
Questions ESG générales	7	4%
Social	5	3%

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A – Aucun indice de référence n'a été désigné.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large pertinent ?***

  N/A

- ***Quelle était la performance de ce produit financier par rapport aux indicateurs de durabilité, dans le but de déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  N/A

- ***Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  N/A

- ***Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  N/A